

# Sommaires de *Jurisprudence*



**JEAN-LOUIS  
GUILLOT**

Directeur  
des affaires juridiques  
Groupe BNP Paribas

---

## Moyens de paiement

---

### **Banque. Carte bancaire. Fraude. Responsabilité du banquier**

*Tribunal d'instance de Montpellier du 19 juillet 2001.  
Aff. Devaux c/Banque populaire du Midi.*

Un client avait été victime d'une soustraction frauduleuse de sa carte bancaire selon la technique dite du «collet marseillais». Alors même qu'aux termes du contrat carte bancaire, la responsabilité de l'intéressé était engagée, le tribunal a cependant retenu la responsabilité de la banque émettrice pour un manquement à une obligation générale de prudence ou de diligence, alors même que la critique d'ordre technique ne portait pas sur un distributeur automatique de la banque du client mais sur un appareil d'un autre établissement de crédit.